



# Le guide pratique de la rentrée



## Collège 2023-2024

### Ensemble Scolaire Privé Rambaud

25, Avenue de Rambaud - 33650 LA BREDE

Téléphone : 05 57 97 17 17

Site Internet : <http://www.rambaud33.fr>

Courriel : [secretariat@rambaud33.com](mailto:secretariat@rambaud33.com)

Radio Rambaud : <https://smartlink.ausha.co/webradio-radio-rambaud>

# Vos interlocuteurs principaux durant l'année scolaire 2023-2024



Cheffe d'Établissement  
du Primaire  
**Emilie Camins**



Chef d'établissement  
du Collège et Coordinateur  
**Emmanuel Vilbois**



Conseillère Principale  
d'Éducation (C.P.E)  
**Alexandra Gaudin**



Responsable  
de l'Internat  
**Denis Bamale**



Assistante d'Éducation  
(Bureau de la Vie Scolaire)  
**Catherine Lapegue**



Assistante d'Éducation  
(Bureau de la Vie Scolaire)  
**Dominique Soula**



Secrétaire de Direction  
**Mélanie Seillan**



Comptable  
**Sandrine Laboy**



Intendant  
**Philippe Boureau**

## ATTENTION

Durant la période des vacances scolaires,  
les bureaux sont ouverts :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

L'établissement fermera ses portes du 11 Juillet au soir  
au 21 août au matin.

# Nouveautés de la rentrée 2023-2024

*Depuis plusieurs semaines, l'équipe est au travail afin d'organiser la nouvelle année scolaire.*

*Nous espérons ainsi, que tous ensemble, nous réussirons à donner à chaque enfant le goût du travail, de l'effort et du respect, afin de lui permettre de réussir, de s'insérer et de s'épanouir dans la société comme adulte et citoyen responsable.*

*Parmi les nouveautés qui vont prendre corps, à la rentrée 2023, on notera le passage au semestre mais aussi et surtout (et pour la première fois), le port d'une tenue uniformisée obligatoire (voir page 8) pour toutes nos collégiennes et tous nos collégiens.*

*Nous poursuivons également nos propositions d'ateliers facultatifs : atelier théâtre, atelier chorale, chorale liturgique, atelier instrumental et atelier robotique. Les modalités d'inscription à ces ateliers vous seront communiquées en début d'année scolaire 2023-2024.*

*Nous proposons toujours la section bilangue (anglais/allemand), à partir de la sixième, qui permettra éventuellement aux élèves de choisir une troisième langue : l'espagnol à l'arrivée en quatrième. Concernant cette sixième bilangue, il est important de noter qu'il sera possible de faire latin en classe de cinquième mais qu'à l'entrée en quatrième un choix devra être fait entre la LV3 espagnol ou la poursuite du latin (les deux options n'étant pas cumulables).*

*Le latin est désormais proposé à partir de la cinquième (2 heures hebdomadaires) puis se poursuivra en quatrième (2 heures hebdomadaires) et en troisième (2h30 hebdomadaires). A partir de la quatrième, la section Langues et Cultures Européennes (LCE,) avec approfondissement de l'anglais (1 heure hebdomadaire) est possible (après candidature de l'élève et accord de la commission d'admission).*

*Les élèves peuvent s'inscrire à la Big Lab Academy de basket (attention ce choix ne rend pas possible l'inscription au latin).*

*Autre nouveauté pédagogique importante : tous nos élèves de sixième bénéficieront désormais de soutien hebdomadaire en mathématiques et en français.*

*Parents, nous vous invitons à participer à la vie de l'établissement, en vous investissant dans l'Association des Parents d'Elèves.*

*La catéchèse débutera, pour les élèves volontaires (en plus de l'heure obligatoire de formation humaine et spirituelle), après inscription, en début d'année scolaire.*

*Informez-vous en consultant régulièrement le site internet de l'établissement accessible par notre site : [www.rambaud33.com](http://www.rambaud33.com). Vous y trouverez toutes nos actualités développées en temps réel. N'hésitez également pas à vous abonner à notre Webradio (Radio Rambaud) afin d'écouter toutes les émissions qui y sont proposées (une quarantaine actuellement) et qui mettent en avant les personnes de l'établissement et les projets avec des témoignages d'enseignants et d'élèves.*

*Merci de votre confiance et bienvenue à Rambaud.*

# La rentrée des classes 2023-2024



## **Lundi 04 Septembre 2023**

*08h00 : rentrée des élèves pensionnaires sixièmes.*

*08h45 : matinée de rentrée et après-midi d'intégration pour toutes les sixièmes jusqu'à 17h00 (repas fourni par l'établissement le midi, prévoir une tenue de sport).*

*18h00 : rentrée des pensionnaires cinquièmes, quatrièmes et troisièmes.*

## **Mardi 05 Septembre 2023**

*08h45 : accueil des cinquièmes, quatrièmes et troisièmes (cour du puits).*

*A 14h00, cours classiques selon l'emploi du temps.*

*Pas de cours ce jour-là pour les sixièmes (sauf internes sixièmes : journée intégration).*

## **Mercredi 06 Septembre 2023**

*Cours normaux pour tous.*

**La pastorale débutera la semaine du 12 septembre  
(Sous réserve de confirmation par une circulaire en début d'année scolaire).**

**L'étude du soir (de 17h15 à 18h15) débutera le mardi 05 septembre 2023.**

# Communication avec les familles



**Un carnet de bord** est utilisé au collège.

Il permet aux parents d'être informés, au jour le jour, de la vie de leur enfant dans l'établissement, de sa conduite, des événements importants ...

Désormais, les observations écrites seront toutes indiquées dans une section spécifique, à la fin du carnet de bord (une section est réservée aux observations de comportement, une autre aux oublis (travail non fait, signatures...) et une partie est réservée aux observations positives afin de valoriser encore davantage nos élèves.

Le suivi en temps réel des résultats scolaires de votre enfant est possible grâce au site internet : [Ecoledirecte.com](https://www.ecoledirecte.com) auquel vous pourrez accéder grâce à un identifiant et un code d'accès personnel.

Pour les familles déjà inscrites l'an passé dans l'établissement : l'identifiant et le mot de passe restent inchangés.

Pour les nouvelles familles : l'identifiant et le mot de passe seront donnés à la rentrée.

**LES PARENTS DOIVENT REGARDER LE CARNET DE BORD TOUS LES SOIRS.**  
**ILS DOIVENT LE SIGNER CHAQUE FOIS QU'UNE INFORMATION Y EST PORTEE.**

Les élèves devront donc le montrer aux parents qui, dans le cas contraire, devront le demander. Sa perte ou sa détérioration (il doit être couvert) sera sanctionnée et le nouveau devra être payé (10 €).

**TOUT DESSIN OU MENTION SUR CE CARNET EST INTERDIT ET ENTRAINERA UNE OBLIGATION DE REMPLACEMENT.**

Une matinée « Portes Ouvertes » aura lieu le samedi 10 février 2024.



***Application Smartphone  
de visite virtuelle de  
l'établissement***

# La restauration scolaire



Notre self accueille les élèves de l'école élémentaire et du collège.

C'est la société Scolarest qui a la charge de la restauration scolaire.

La préparation des repas (sur place) est sous la responsabilité d'un chef cuisinier.

## **ATTENTION**

**Les repas pour les demi-pensionnaires sont facturés en début d'année. Le paiement est effectué dans les mêmes conditions que la contribution des familles.**

**La désinscription pour la demi-pension (sauf cas exceptionnel) ne peut se faire qu'en fin de mois.**

**Pour les externes déjeunant exceptionnellement, le paiement s'effectue sur Ecoledirecte.com. Le prix du repas est de 9,00 €.**

**La réservation du repas doit être faite le lundi de la semaine qui précède afin de pouvoir prévenir la cuisine centrale.**

**Les élèves externes non-inscrits à la cantine ne sont pas autorisés à manger à l'intérieur du collège (sauf élèves avec P.A.I).**

**La carte de cantine doit rester vierge de toute inscription.**

**En cas de perte ou de détérioration, 5 euros vous seront facturés pour le premier remplacement et 10 euros pour les suivants.**

Les menus de la restauration scolaire seront communiqués sur le site Ecoledirecte.com.



# Horaires des entrées et sorties



	LUNDI OU JOUR DE RENTREE	MARDI AU VENDREDI
Cours	08h45 à 10h35	08h30 à 10h20
Récréation	10h35 à 10h50	10h20 à 10h40
Cours	10h50 à 12h40	10h40 à 12h30
Repas	Pause déjeuner	
Cours	14h00 à 15h50	
Récréation	15h50 à 16h05	
Cours	16h05 à 17h00	

*N.B : pas de cours le mercredi après-midi.*

Concernant les élèves demi-pensionnaires il existe deux régimes :

- L'enfant est autorisé à sortir à la fin des cours
- ou ne l'est pas et doit rester en étude jusqu'à 17h.

Les élèves internes sont autorisés à sortir le mercredi après-midi uniquement après signature du registre des sorties par les parents.

**Une fiche explicative sera transmise aux familles afin d'expliquer le fonctionnement.**

# Étude du soir au collège



Les enfants externes ou demi-pensionnaires, qui restent au collège au-delà de 17h00, se voient proposer une étude de 17h15 à 18h15 pour un prix forfaitaire annuel de 240 euros.

Si les familles sont dans l'embarras pour venir chercher leur enfant avant 18h15, elles doivent se faire connaître directement auprès de la vie scolaire afin qu'une solution soit envisagée.

Attention, afin de ne pas perturber les enfants, aucune sortie n'est autorisée pendant l'heure de cette étude. Les parents doivent venir chercher leur enfant dès la fin de l'étude. Aucune étude ne fonctionne le vendredi soir, seule une surveillance jusqu'à 18h00 est assurée.

Tous les jours y compris le mercredi (pour le collège), l'accueil des élèves s'effectue à partir de 07h30.

Attention : le mercredi les cars de ramassage partent à 17h15 comme tous les autres soirs et aucun retour n'est assuré le midi.

Les parents dont les enfants ne pratiquent aucune activité sportive sont priés de venir chercher leurs enfants soit avant, soit juste après l'heure du déjeuner et en tout état de cause avant 14h00.

Aucune garderie n'est assurée le mercredi après-midi.

Les colles se déroulent les mercredis après-midi.

Le vendredi ou jour de sortie, l'établissement ferme ses portes à 18h00 au plus tard. Il est impératif que tous les enfants aient quitté l'établissement à cette heure.

En cas de dépassement horaire du vendredi soir (après 18h00), 5 euros seront facturés aux familles pour chaque quart d'heure de dépassement.

Pour tout retard ou absence, merci de prévenir la vie scolaire dès 07h45 au 05.57.97.03.65 ou en cas de non-réponse par mail à [viescolaire@rambaud33.com](mailto:viescolaire@rambaud33.com).

Le soir, en cas de non-réponse : le standard téléphonique au 05.57.97.17.17.

# Tenue uniformisée et obligations de l'élève

*A compter de la rentrée 2023-2024, tous nos élèves porteront désormais la tenue uniformisée de l'ensemble scolaire.*



Chaque famille a l'obligation de commander au moins un pack de vêtements composé de :

- 3 polos filles ou 3 polos garçons,
- 1 tee-shirt unisexe,
- 1 sweat-shirt à capuche unisexe,
- 1 pull-over col en V unisex.

Ce pack de base pourra être complété d'autant de vêtements à l'unité que souhaiterait la famille.

Nous recommandons à ce sujet, aux familles de nos internes, de prévoir 2 polos supplémentaires en plus des 3 du pack de base ce qui permettra ainsi d'avoir une tenue de rechange pour l'enfant chaque jour de la semaine.

Des polos à manches longues sont également disponibles sur le site.

Les commandes sont à effectuer sur un site dédié (disponible également sur la page d'accueil de notre site internet : [www.rambaud33.fr](http://www.rambaud33.fr)), en général au mois de mai de l'année précédant la rentrée scolaire, ceci afin de permettre aux familles d'avoir l'assurance d'être livrées à temps.

<https://www.letablierbobine.fr/produits?school=>

Le mot de passe pour accéder à l'espace dédié à notre établissement est : « **rambaud** »

*Un guide des tailles est disponible sur le site au moment de la commande.*

Les livraisons des vêtements se font directement au domicile de la famille.

**Nous vous recommandons vivement d'étiqueter chaque vêtement de votre enfant avec son nom et prénom ce qui permettra de le retrouver plus facilement en cas de perte ou d'oubli dans la cour...**

### **Obligations des élèves :**

*Le projet de tenue uniformisée fait désormais partie intégrante de notre projet d'établissement.*

Les élèves ont l'obligation de porter le polo blanc manches courtes ou longues, avec le logo de l'établissement, tous les jours de la semaine et à chaque heure de cours (sauf en E.P.S). Le tee-shirt blanc avec le logo n'est pas autorisé durant les heures de cours

Seul le polo officiel de l'établissement est autorisé (aucun autre polo blanc avec logo différent ou sans logo ne sera accepté).

L'enfant aura le choix de porter, par-dessus le polo, le sweat-shirt à capuche ou le pull-over officiel de l'établissement. Aucun autre sweat-shirt ou pull-over ne sera accepté. L'enfant pourra cependant porter en plus un blouson, un manteau, un imperméable... en cas de temps froid ou mauvais temps.

L'enfant a le libre choix du pantalon ou de la jupe (en référence à la charte de la tenue vestimentaire) mais avec des couleurs sobres dans le respect de l'esthétique de la tenue uniformisée.

Les chaussures sont également libres de choix (en référence à la charte de la tenue vestimentaire au collège).

Le tee-shirt pourra être porté pour les activités sportives ou les moments de détente à l'internat mais n'est pas autorisé durant les heures de cours.

Dans le cas où un élève se présenterait dans l'établissement sans sa tenue uniformisée officielle, il devra se rendre au bureau de la vie scolaire qui lui remettra une tenue provisoire pour la journée que la famille s'engage à nettoyer et repasser avant restitution à l'établissement. L'élève sera alors sanctionné par un mot dans son carnet de bord.

Si l'élève venait, à plusieurs reprises, à se présenter dans l'établissement sans sa tenue, le bureau de la vie scolaire aura la possibilité de refuser l'accès à l'établissement à l'enfant et contactera alors la famille.

## CHARTRE DE LA BONNE TENUE VESTIMENTAIRE AU COLLEGE

*Dans un souci de respect de la vie scolaire, les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et au lieu.*

*En tant qu'élève, on apprend à avoir une tenue pour la vie scolaire et à garder « les fantaisies » pour les heures de détente.*

*Le port d'une tenue vestimentaire correcte contribue à valoriser le cadre de travail nécessaire à la réussite scolaire en favorisant la concentration de chacun.*

### TENUE UNIFORMISEE A COMPTER DE LA RENTREE 2023-2024

A compter de la rentrée 2023-2024, tous nos élèves ont l'obligation de porter la tenue uniformisée (voir consignes pages 8 et 9).

Les élèves doivent porter le polo blanc manches courtes ou longues, avec le logo de l'établissement, tous les jours de la semaine et à chaque heure de cours (sauf en E.P.S).

Seul le polo officiel de l'établissement est autorisé (aucun autre polo blanc avec logo différent ou sans logo ne sera accepté).

L'enfant aura le choix de porter, par-dessus le polo, le sweat-shirt à capuche ou le pull-over officiel de l'établissement. Aucun autre sweat-shirt ou pull-over ne sera accepté. L'enfant pourra cependant porter en plus un blouson, un manteau, un imperméable... en cas de temps froid ou mauvais temps.

L'enfant a le libre choix du pantalon ou de la jupe mais avec des couleurs sobres dans le respect de l'esthétique de la tenue uniformisée.

Les chaussures sont également libres de choix (en référence aux consignes de la charte de la tenue vestimentaire au collège).

Le tee-shirt pourra être porté pour les activités sportives ou les moments de détente à l'internat.

## POUR TOUS

Les objets ou vêtements qui peuvent être dangereux pour la vie de groupe ne sont pas autorisés (boucles d'oreille à grosse boucle ou bijoux d'importance par exemple).

Les tenues excentriques ne peuvent être tolérées notamment en ce qui concerne les coiffures avec des teintures de cheveux non naturelles.



Le port d'un couvre-chef (bonnet, chapeau, foulard, casquette, capuche ...) est interdit en classe y compris en extérieur (sauf conditions météo particulières).

Les chaussures de loisirs sont autorisées (sauf les tongs).

Le chewing-gum est interdit en cours et en étude.

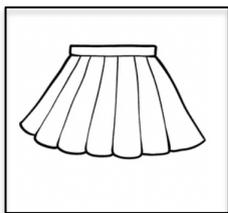
## POUR LES FILLES

Les accessoires inutiles de maquillage et autres ne sont pas tolérés.

Seul un maquillage discret sera accepté au collège.

Le vernis à ongles discret est toléré mais déconseillé.

## NE SONT PAS AUTORISES



Sont interdites les jupes trop courtes (hauteur genou minimum).

Les mini-jupes sont interdites.

Les chaussures non attachées (risques d'accident), chaussures à talons hauts (au-dessus de 3 cm).

Les bermudas et shorts sont autorisés en été et avec des collants opaques l'hiver.

## POUR LES GARCONS

Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.

Les chaussures de sport (type running/sportswear) tout comme les tenues de sport (survêtement, jogging...), ne doivent être portées que durant les cours d'éducation physique et sportive.

## NE SONT PAS AUTORISÉS



Les pantalons avec imprimé treillis (militaire) ; les pantalons déchirés, tombants, délavés, troués, effrangés, les shorts type « short de bain » ou de sport...

Les tongs sont interdites.

***La famille a un rôle prioritaire et déterminant à jouer dans la tenue vestimentaire de l'enfant. L'appréciation de la tenue correcte reviendra à chaque adulte de l'établissement.***

***En cas de doute, la Conseillère Principale d'Éducation (Mme Gaudin) évaluera elle-même la tenue de l'élève.***

***Tout élève ainsi vêtu sera renvoyé chez lui pour se changer.***

***Dans le cas d'une impossibilité de l'élève de regagner son domicile pour se changer, l'établissement fournira un vêtement de substitution pour la journée.***

# La discipline dans l'ensemble scolaire

## **Extrait du règlement intérieur de l'établissement**

Tout manquement au règlement intérieur entraînera une ou plusieurs des sanctions suivantes (indépendamment du nombre de mots inscrits dans le carnet de bord de l'élève). Un enseignant ou toute autre personne de l'établissement a donc la possibilité, en lien avec Mme Gaudin, de décider des sanctions suivantes :

- une ou deux heures de colles ;
- une observation (relative aux oublis ou au comportement sur le cahier de bord,
- une mise en garde orale,
- une mise en garde écrite,
- un avertissement,
- un blâme,
- une exclusion provisoire (3 jours maximum).

Un élève peut être éventuellement convoqué :

- à une retenue le mercredi après-midi,
- à réaliser un TIG (Travail d'Intérêt Général).

Deux instances peuvent être convoquées, pouvant entraîner une exclusion temporaire ou définitive :

- un conseil d'éducation
- un conseil de discipline (attention, un second passage en conseil de discipline entraînera l'exclusion définitive de l'élève).

Tout manquement grave au règlement intérieur peut entraîner une mise à pied dans l'attente de ma convocation au conseil de discipline.

De surcroît, lors d'un conseil de classe, une mise en garde pour le travail et/ou le comportement pourra être notifiée sur le bulletin trimestriel de l'élève.

## **A compter de la rentrée 2023-2024**

Les observations sont désormais rassemblées à la fin du carnet de bord.

On distingue désormais :

- Les observations relatives au comportement,
- Des observations relatives aux oublis (travail non fait, oubli de matériel, oubli de signature...).

3 observations relatives aux oublis déclencheront une observation relative au comportement.

Des sanctions automatiques seront désormais données aux élèves selon la grille suivante :

<b>Nombre d'observations relatives au comportement</b>	<b>Sanction donnée par Mme Gaudin (C.P.E)</b>
10 observations	1 heure de retenue
20 observations	2 heures de retenue
25 observations	Avertissement de discipline
35 observations	Conseil d'éducation
45 observations	Blâme
50 observations	Conseil de discipline

## Les assurances scolaires, traitements, médicaments...



L'assurance scolaire est incluse dans nos tarifs.

Elle couvre les activités scolaires et extrascolaires à l'exception de l'Association Sportive couverte par une assurance de fédération.

Nous travaillons avec **la Mutuelle St Christophe**.

L'établissement n'a pas le droit de donner des médicaments à un élève.

Tout traitement médical régulier d'un enfant est sous l'entière responsabilité de la famille qui devra en avertir l'établissement en début d'année scolaire.

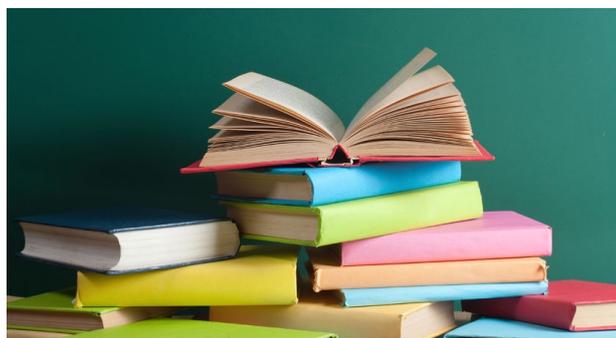
Dans le cas d'un P.A.I, merci de ramener le dossier de suivi de l'élève, dès le début de l'année scolaire, au secrétariat de l'établissement.

## Les fournitures scolaires



Vous trouverez, sur notre site internet, la liste détaillée des fournitures demandées par les enseignants.

## Distribution des livres au collège



Devant la recrudescence des détériorations, des pertes, des prêts, etc... nous sommes dans l'obligation d'instaurer un système de garantie.

Les livres en usage au collège sont fournis gratuitement sur crédits d'état et seront remis à tous les élèves contre un chèque de caution de 100 € (chaque livre vaut en moyenne 20 € neuf) pour toutes les classes.

Ce chèque ne sera mis à l'encaissement qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration majeure au prorata des dégâts commis, en fin d'année scolaire.

Veillez préparer à l'avance ce chèque de caution (100 €)

Les élèves doivent les recouvrir soigneusement.

Il est rappelé que ces livres doivent être entretenus avec soin et qu'il est interdit d'y apporter des mentions manuscrites ou d'en déchirer les pages.

# L'animation religieuse dans l'établissement



Notre Ensemble Scolaire est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'état.

Il est donc ouvert à tous, quelle que soit l'appartenance religieuse des familles.

Nous souhaitons poursuivre le projet éducatif d'ouverture au monde avec une relation d'éducation à l'Évangile.

Une heure de formation humaine et spirituelle obligatoire est inscrite dans l'emploi du temps de tous nos élèves.

Notre équipe de catéchèse, coordonnée par Mme Mathilde Despax et Mme Anne-Thècle Mathieu, accompagne les élèves qui le souhaitent, tout au long de leur cheminement spirituel.

Un temps d'aumônerie avec le concours d'un prêtre du Secteur Paroissial (le Père Gouze et le Frère Moïse) est proposé aux volontaires.



Des célébrations de fêtes liturgiques (Noël, Pâques...) sont organisées et proposées, et en fin d'année le Baptême, la Profession de Foi ou la 1ère Communion.

Le vendredi 08 décembre 2023, tout l'établissement célébrera Marie Immaculée au gymnase.

# Les partenaires de l'établissement



A travers diverses associations et groupes d'animation, l'établissement peut améliorer la qualité de l'enseignement et de l'éducation grâce à :

- l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.L.) dont l'Assemblée Générale se déroulera le vendredi 08 septembre 2023 et durant laquelle vous pourrez postuler pour être parent délégué correspondant de classe

- l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.),

- l'Équipe de la Catéchèse qui accueillera les parents volontaires pour l'animation pastorale dans l'établissement.

Ces partenaires vous invitent à vous joindre à eux pour prendre une responsabilité.

Contactez-nous par l'intermédiaire du secrétariat.

**Important : l'assemblée générale de l'APEL se réunira le vendredi 08 septembre à 19h00 et il est très important que vous soyez présent à ce premier rendez-vous de l'année.**

# Les aides de l'État et des collectivités territoriales



## Les Bourses Nationales

**Le dossier** est à retirer auprès du secrétariat courant du mois de Septembre.

Vous serez informé dès qu'ils seront disponibles sur [Ecoledirecte.com](https://www.ecoledirecte.com)

Ce dossier comprend une feuille de renseignements concernant l'élève et son représentant légal, l'avis d'imposition sur le revenu et une fiche d'évaluation vous permettant de savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide.

Le revenu fiscal de référence est celui qui figure sur **l'Avis d'imposition 2022 reçu en 2023**. Le montant annuel de la bourse est calculé en fonction des charges et des ressources des familles.

Les bourses sont versées **en trois fois** à l'établissement et vous seront déduites de la scolarité, en totalité, courant décembre.

# Les relevés de notes



## Connectez-vous

[Mot de passe oublié ?](#)

**Se souvenir de moi**

Connexion

[Mentions légales](#)

Retrouvez les résultats scolaires de votre enfant, en temps réel, ainsi que le cahier de texte numérique de la classe sur le site : [Ecoledirecte.com](http://Ecoledirecte.com) grâce à l'identifiant et au mot de passe qui vous seront communiqués courant du mois de Septembre (pour les nouveaux élèves, les identifiants restant inchangés pour nos anciens élèves).

**MON ESPACE FAMILLE**

- Home
- €
- Calendar
- 7 Messages
- Folder
- Network
- Clipboard
- Star
- Saint-Christophe

### Quoi de neuf ?

- M. EMMANUEL VILBOIS**  
*lundi 19 juin*  
Dernière émission de la saison : "l'invitée du jour" dans le cadre des séries d'émissions de notre WebRadio "Radio Rambaud"
- M. EMMANUEL VILBOIS**  
*mercredi 14 juin*  
Remerciements - Vidéos (extraits) du spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre de Mme Collin et photographies
- MME DOMINIQUE SOULA**  
*mardi 13 juin*  
ORGANISATION DE LA FIN D'ANNEE DES 3E

## Ecole et Collège RAMBAUD

### Informations

A banner for the school fair (Kermesse) at Ecole et Collège Rambaud. It features a hand painting a globe and the text 'KERMESSE école RAMBAUD'.

# Dates importantes 2023-2024

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cas d'évènement exceptionnel qui viendrait modifier une date.

CLASSES DE SIXIEMES	
Réunion de rentrée 6°	Jeudi 14 Septembre 2023 à 17h15
Réunion parents / professeurs 6°	Jeudi 07 Décembre 2023
CLASSES DE CINQUIEMES	
Réunion de rentrée 5°	Jeudi 21 Septembre 2023 à 17h15
Réunion parents / professeurs 5°	Jeudi 14 Décembre 2023 à 17h00
CLASSES DE QUATRIEMES	
Réunion de rentrée 4°	Lundi 18 Septembre 2023 à 17h15
Réunion parents / professeurs 4°	Mardi 12 Décembre 2023 à 17h00
CLASSES DE TROISIEMES	
Réunion de rentrée 3°	Lundi 11 Septembre 2023 à 17h15
Journée d'intégration 3° Prépa Métiers	Vendredi 22 Septembre 2023
Cross caritatif de l'ensemble scolaire	Jeudi 12 Octobre 2023 (matin)
Cérémonie de remise des diplômes du DNB	Vendredi 13 Octobre 2023 à 18h30
Soirée « Grande Guerre »	Vendredi 10 Novembre 2023 à 17h30
Réunion parents / professeurs 3°	Mardi 05 Décembre 2023 à 17h00
Réunion d'orientation 3° Générales (visio conférence)	Mardi 23 Janvier 2024 à 18h30
Réunion d'orientation 3° Prépa Métiers (visio conférence)	Mardi 30 Janvier 2024 à 18h30
Réunion d'aide à la saisie AFFELNET 3° toutes classes (visio conférence)	Mardi 14 Mai 2024 à 18h30
Oral du D.N.B	Vendredi 31 mai 2024 (toute la journée)

## TOUTES CLASSES

<b>Assemblée Générale de l'A.P.E.L</b>	Mardi 26 Septembre 2023 à 19h00
<b>Photographie de classe</b>	Lundi 18 et mardi 19 Septembre 2023
<b>Messe de rentrée de l'E.C.G</b>	Mardi 19 Septembre 2023 à 18h00
<b>Cross caritatif annuel</b>	Jeudi 12 Octobre 2023
<b>Journée Célébration de Marie Immaculée</b>	Vendredi 08 Décembre 2023
<b>Premier conseil d'établissement</b>	Jeudi 11 Janvier 2024 à 17h30
<b>Matinées portes ouvertes</b>	Samedi 10 février 2024 de 09h00 à 13h00
<b>Second conseil d'établissement</b>	Jeudi 23 Mai 2024 à 17h30.
<b>Soirée Théâtre</b>	<i>Date à déterminer</i>
<b>Spectacle Chante École (chorale)</b>	<i>Date à déterminer</i>
<b>Remise des prix des collégiens</b>	Mardi 25 Juin 2024 (matin) <i>A confirmer selon les dates du DNB</i>
<b>Rambaud Folies 2024</b>	Mardi 25 Juin 2024 à partir de 18h00 <i>(A confirmer selon les dates du DNB)</i>
<b>Épreuves du D.N.B</b>	<i>Dates non encore disponibles</i>

## Vacances scolaires et ponts

VACANCES	
<b>Toussaint</b>	Du samedi 21 Octobre 2023 au lundi 06 Novembre 2023
<b>Noël</b>	Du samedi 23 Décembre 2023 au mardi 09 Janvier 2023
<b>Février</b>	Du samedi 17 Février 2024 au lundi 04 Mars 2024
<b>Pâques</b>	Du samedi 13 Avril 2024 au lundi 29 Avril 2024
<b>Été</b>	Mardi 25 Juin à 12h30 (sous réserve de modification).
JOURS FERIES ET PONTS	
<b>Toussaint</b>	Mercredi 1er Novembre 2023
<b>Journée Pédagogique (pas de cours en élémentaire et collège)</b>	Vendredi 22 décembre 2023
<b>Lundi de Pâques</b>	Lundi 1 <sup>er</sup> Avril 2024
<b>1<sup>er</sup> Mai</b>	Mercredi 1 <sup>er</sup> Mai 2024
<b>8 Mai</b>	Mercredi 08 Mai 2024
<b>Pont de l'Ascension</b>	Jeudi 09 et Vendredi 10 Mai 2024
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 20 Mai 2024
<b>Fin des cours pour les élèves</b>	Mardi 25 Juin à 17h00 (à confirmer)

## Conseils de classe 2023-2024

*Les dates des conseils semestriels, d'arrêt des notes par périodes, des stages (pour nos troisièmes), des contrôles communs, voyages scolaires... seront communiquées aux familles, sous forme d'un planning récapitulatif, à compter de la rentrée 2023-2024 de septembre.*